

## News

### *La Société des employés de commerce soutient les mesures fédérales visant à atténuer les conséquences économiques de la crise du coronavirus.*

Kaufmännischer Verband Schweiz  
Hans-Huber-Strasse 4  
Postfach 1853  
CH-8027 Zurich

Telefon +41 44 283 45 33  
Fax +41 44 283 45 65  
kommunikation@kfmv.ch  
kfmv.ch

Zurich, le 25 mars 2020

**La crise liée au coronavirus a un fort impact sur notre société et notre économie. Après les 10 milliards de francs d'indemnités de chômage partiel et d'aides économiques immédiates, le Conseil fédéral a approuvé vendredi 20 mars 2020 un nouveau train de mesures d'un montant de 32 milliards de francs pour amortir les conséquences économiques de la crise. La Société des employés de commerce salue cette décision en faveur d'une aide rapide et non bureaucratique, qui profitera tant aux entreprises qu'aux employés.**

Outre la mise en œuvre de mesures contre la propagation du coronavirus et pour la protection des employés, la Société des employés de commerce salue le train de mesures supplémentaires de 32 milliards de francs que le Conseil fédéral a adopté, afin de limiter autant que possible les répercussions sur l'économie et l'emploi en Suisse. Ces mesures d'aide économique d'urgence visent à maintenir l'emploi en Suisse, à sauvegarder les salaires et à amortir les dramatiques conséquences financières. A cette fin, le cercle des personnes ayant droit à cette aide a également été élargi.

Le Conseil fédéral a choisi une stratégie d'aide économique d'urgence en trois volets : le soutien des liquidités des entreprises, le maintien de l'emploi et la garantie des revenus. L'aide économique d'urgence, sous forme de crédit-relais, de report de cotisations de charges sociales, de liquidités tampons dans le domaine fiscal et d'un arrêt légal du recouvrement des créances est destinée à soutenir les entreprises solvables (entreprises individuelles, sociétés de personnes, personnes morales) qui se trouvent en difficulté en raison de la cessation de leurs activités et de l'effondrement de la demande. Les mesures doivent maintenant être mises en œuvre rapidement, facilement, et à la disposition des entreprises concernées.

L'extension et la simplification du chômage partiel visent à compenser les pertes d'emploi temporaires et à sécuriser les emplois sur le long terme. La Société des employés de commerce estime que la simplification de la procédure d'approbation et des versements ainsi que l'extension aux relations de travail à durée déterminée, aux travailleurs intérimaires, aux apprentis et aux salariés assimilés à des employeurs, tels que les associés d'une Sàrl, sont absolument nécessaires. L'objectif premier du chômage partiel est de prévenir les licenciements, et donc le chômage. Pour la Société des employés de commerce, il est important que les entreprises concernées fassent, si nécessaire, dès maintenant une demande de chômage partiel, et s'abstiennent ainsi de licencier leurs employés.

La crise actuelle montre que nous sommes tous touchés par ses effets sur le monde du travail. L'indemnisation de la perte de gains des travailleurs indépendants qui subissent une perte de revenus en raison des mesures officielles de lutte contre le coronavirus est donc justifiée. "Nous constatons depuis un certain temps déjà qu'il est nécessaire d'agir dans ce domaine. Les salariés et les indépendants\* doivent être mis sur un pied d'égalité, afin que ces derniers soient également couverts par le droit des assurances sociales. Cela nécessite des adaptations juridiques en conséquence", demande Christian Zünd, CEO de la Société des employés de commerce.

La compensation du manque à gagner pour les employés ayant des tâches de garde répond également à une demande de la Société des employés de commerce. Les parents qui doivent interrompre leur activité professionnelle en raison de la fermeture des écoles pour s'occuper de leurs enfants ont désormais droit à une compensation financière. Cette mesure est un signal important du Conseil fédéral, qui apporte un soutien pragmatique aux parents.

Du point de vue de la Société des employés de commerce, ces mesures adoptées par le Conseil fédéral répondent aux problèmes les plus urgents de la crise. Les mesures à moyen terme devront viser à stabiliser puis à stimuler l'économie. En outre, la Suisse doit se pencher sur l'identification des domaines et des professions d'importance systémique. Cette crise montre clairement quels domaines et quelles professions sont systématiquement pertinents. Il convient également de leur accorder la reconnaissance appropriée en adaptant les conditions de salaire et de travail, ainsi que le régime de prévoyance.

En tant que Centre de compétence en matière de travail et de formation, la Société des employés de commerce fait de son mieux pour trouver de bonnes solutions dans la lutte contre la crise liée au coronavirus, tant au niveau du partenariat politique et social, qu'à l'égard de ses membres. Conformément au principe de solidarité, la Société des employés de commerce met ses services de conseil (services juridique et jeunesse) à disposition des non-membres en ces temps difficiles. Elle assiste activement les employés, les employeurs, les apprentis, ainsi que les formateurs en entreprise et pratiques pour toutes les questions relatives au coronavirus. Pour en savoir plus, consultez le site [secsuisse.ch/coronavirus](https://secsuisse.ch/coronavirus).

*\* Les travailleurs indépendants sont des personnes qui travaillent en leur nom et pour leur propre compte, qui sont en position indépendante et assument leur propre risque économique. Par conséquent, les travailleurs dépendants sont des personnes qui effectuent un travail dans une position subordonnée pour une période déterminée ou indéterminée sans supporter aucun risque économique.*

*La Société des employés de commerce est depuis plus de 140 ans le centre de compétences en matière de travail et de formation dans le domaine économique et commercial. Elle conseille et renseigne ses membres pour toutes les questions qui touchent à leur carrière et s'engage pour renforcer leur employabilité. La Société des employés de commerce représente également les intérêts des employés du domaine administratif, de la vente, du commerce et de l'industrie à travers plus de 40 conventions collectives de travail. Avec ses centres de formation et ses écoles, elle est en mesure d'offrir à ses membres des formations orientées vers la pratique. Elle est par ailleurs coresponsable de divers examens professionnels supérieurs. Plus d'informations sur : [secsuisse.ch](https://secsuisse.ch).*

---

Autres informations      Kathrin Gasser, Directrice Marketing et Communication,  
T +41 79 209 44 88, [Kathrin.Gasser@kfmv.ch](mailto:Kathrin.Gasser@kfmv.ch)  
Ursula Häfliger, Responsable Politique,  
T +41 44 283 45 78, [Ursula.Haefliiger@kfmv.ch](mailto:Ursula.Haefliiger@kfmv.ch)

---

Communiqués de presse      [secsuisse.ch/mediacorner](https://secsuisse.ch/mediacorner)

---